



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01076

Numéro SIREN : 342 997 301

Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS DUBILLOT

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2017 sous le numéro de dépôt 2170



expertise finance conseil

René NEVEU
Bertrand CRISTALLINI

Déposé au Greffe
le 22 FEV. 2017
sous le N° 2170
RCS N° 87 B1046

SNC ETABLISSEMENTS DUBILLOT

36 rue du moulin des Landes
44 840 LES SORINIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SNC
ETABLISSEMENTS DUBILLOT EN SARL



SNC ETABLISSEMENTS DUBILLOT

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SNC ETABLISSEMENTS DUBILLOT EN SARL

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 10 janvier 2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

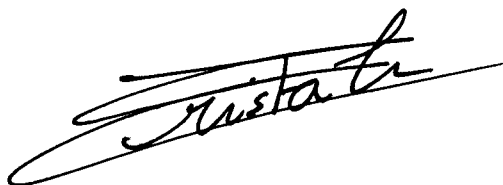
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

PB/Fait à Nantes,
Le 6 février 2017

Le commissaire à la transformation
SARL E.F.C.



Bertrand CRISTALLINI